

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJEE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka	au titre de l'Université de la Réunion	Rapport n° 12/3-14
- PICARD Hajasoa		
- BRISSAC-FÉRAL Claude		

- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 12/3-20
- ORPHÉ Monique		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PESTEL René Louis		
- ISIDORE Marylise		
- TURPIN Marie-Annick		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- TROTET Maryse		
(1) ALBANY Christian		

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22

- ORPHÉ Monique au titre du CCAS
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

- (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
- PELTIER Hélyette

- KICHENIN Virgile au titre de la MLN
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
- (4) MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
 GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle
 d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement
 MLN Mission Locale Nord
 CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 (1) à (4) élus absents à la séance

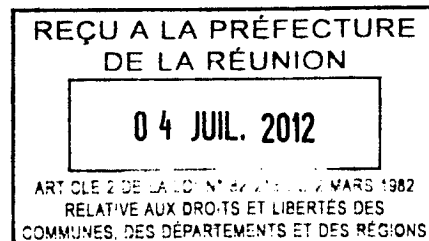
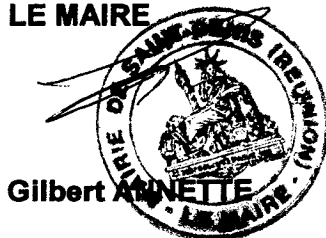
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires ARRIVÉES	Remarques
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 (avant le vote) (pendant la présentation du dossier)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

2 JUL. 2012

LE MAIRE



OBJET BUDGET ANNEXE EAU
COMPTE DE GESTION 2011

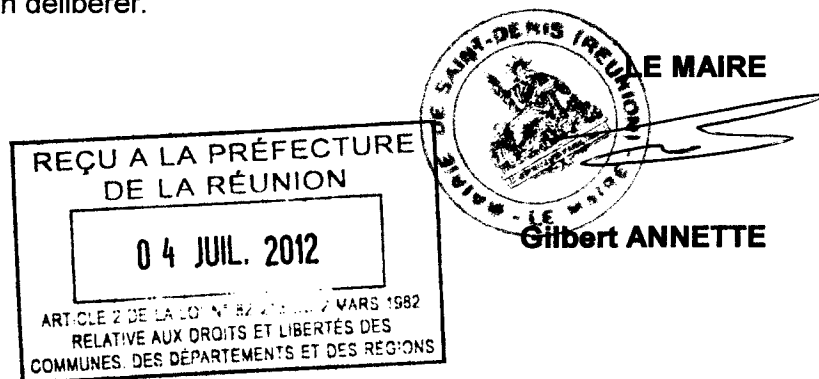
J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau pour l'exercice 2011.

Ce document fait apparaître un excédent de clôture de 1 901 659,63 € qui se répartit ainsi :

- | | |
|------------------------------------|------------------|
| - pour la Section d'Exploitation | 3 326 474,67 € |
| - pour la Section d'Investissement | - 1 424 815,04 € |

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



NB : Le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau est consultable auprès de la Direction Finances/ Comptabilité - Service Comptabilité - 30 rue de la République aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

PJ : Etats II-1 et II-2 du Compte de Gestion.

OBJET BUDGET ANNEXE EAU
COMPTE DE GESTION 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

7 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

M. FOURNEL Dominique, Mme Carmen ALLIE,
Mme TROTET Maryse, Mme HOARAU Patricia,
M. Jean-Michel BARDIERE et Mme Raziah LOCATE

autres élus présents et mandatés

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

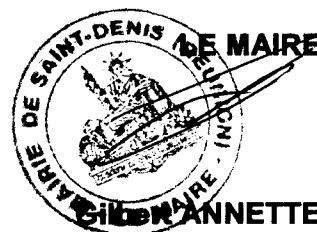
04 JUL. 2012

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

pour

Adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal relatif au Budget Annexe Eau de l'exercice 2011 (confer document joint).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 JUL. 2012



12004 -EAUX DE SAINT DENIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX DE SAINT DENIS					
Investissement	-1 143 162,16	0,00	-1 424 815,04	0,00	-2 567 977,20
Fonctionnement	1 871 130,13	1 871 130,13	3 326 474,67	0,00	3 326 474,67
Sous-Total	727 967,97	1 871 130,13	1 901 659,63	0,00	758 497,47
TOTAL III	727 967,97	1 871 130,13	1 901 659,63	0,00	758 497,47
TOTAL I + II + III	727 967,97	1 871 130,13	1 901 659,63	0,00	758 497,47

null

12004 -EAUX DE SAINT DENIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 533 887,82	4 800 000,00	23 333 887,82
Titres de recettes émis (b)	11 948 661,20	4 879 135,53	16 827 796,73
Réductions de titres (c)	2 188,76	0,00	2 188,76
Recettes nettes (d = b -c)	11 946 472,44	4 879 135,53	16 825 607,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales(e)	18 533 887,82	4 800 000,00	23 333 887,82
Mandats émis (f)	13 372 025,71	1 581 159,45	14 953 185,16
Annulations de mandats (g)	738,23	28 498,59	29 236,82
Dépenses nettes (h = f-g)	13 371 287,48	1 552 660,86	14 923 948,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent		3 326 474,67	1 901 659,63
(h -d) Déficit	1 424 815,04		